



Directives relatives à la CDD-15

New York, le 6 octobre 2006

Chers amis, chers collègues,

Par cette note d'information, nous invitons votre organisation à contribuer activement à **la quinzième session de la Commission du développement durable (CDD-15)** qui se tiendra du **30 avril au 11 mai 2007** et qui sera précédée par une **Réunion préparatoire intergouvernementale** prévue entre le **26 février et le 2 mars 2007**. Les deux réunions auront lieu au siège des Nations Unies à New York.

Cette note rédigée par le secrétariat de la CDD a pour but de faciliter la participation des groupes principaux à la présente session politique. Les informations se subdivisent en trois parties: la première partie est une introduction générale à la CDD-15, la seconde concerne la contribution des groupes principaux à la CDD et la troisième partie contient des informations pratiques sur le processus d'accréditation et d'enregistrement ainsi que sur l'implication des groupes principaux pendant la présente Session de la CDD.

Au cours de la séance de révision précédente (CDD-14), les groupes principaux ont joué un rôle important et dynamique. Les groupes principaux devraient continuer à participer à la prochaine session politique en contribuant à la formulation d'alternatives politiques concrètes. La CDD-15 s'appuiera sur les pratiques antérieures, continuera à accroître la participation des groupes principaux et offrira diverses opportunités à ces derniers d'engager le dialogue avec les représentants gouvernementaux et avec d'autres participants, et aussi de prendre part activement au Débat de haut niveau.

Maintenir et améliorer la tradition établie au sein de la CDD en matière de participation exige un engagement indéfectible de la part de toutes les parties. Votre implication dans les travaux de la Commission enrichit les débats et influence les résultats. Nous vous invitons dès lors à commencer à vous préparer pour la CDD-15, et nous espérons que les présentes lignes directrices faciliteront ce processus.

Pour toute information complémentaire et autres commentaires ou questions à propos des groupes principaux, veuillez contacter:

Major Groups Programme
Division for Sustainable Development / Department of Economic and Social Affairs
Two United Nations Plaza, DC2-2210
New York, NY, 10017, USA
Fax 212-963-4260; E-mail: csdmregister@un.org



Directives relatives à la CDD-15

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. INTRODUCTION À LA CDD-15	3
1.1. Sujets abordés, questions de portée générale et dates repères de la procédure	3
1.2. Cadre pour l'organisation des travaux	4
1.3. Bureau de la CDD-15	4
2. PROCÉDURE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET CONTRIBUTIONS APPORTÉES PAR LES GROUPES PRINCIPAUX	4
2.1. Documents fournis par les groupes principaux	5
2.2. Groupes principaux participants aux réunions intersessions	6
2.3. Résultats prévus	7
3. PARTICIPATION DES GROUPES PRINCIPAUX À LA CDD-15	7
3.1. Accréditation et inscription préalable	7
3.2. Implication des groupes principaux dans les sessions officielles	9
3.3. Réunion entre le Bureau de la CDD-15 et les groupes principaux	9
3.4. Partenaires organisateurs des groupes principaux	10
3.5. Salon du partenariat	11
3.6. Centre d'enseignement	12
3.7. Manifestations parallèles	12



Directives relatives à la CDD-15

1. INTRODUCTION À LA CDD-15

1.1 Sujets abordés, questions de portée générale et dates repères du processus

La Commission du développement durable organisera sa quinzième session (CDD-15) sur une période de deux semaines qui devrait avoir lieu du 30 avril au 11 mai 2007 à New York. La CDD-15 sera précédée d'une Réunion préparatoire intergouvernementale d'une semaine (RIP) prévue du 26 février au 2 mars 2007, également au siège des Nations Unies à New York.

La CDD-15 constitue la deuxième Année politique dans le programme de travail de la CDD. Durant cette session, la Commission s'appuiera sur les résultats de l'Année de révision de la CDD-14 pour décider des mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre du processus et prendre des actions pour surmonter les obstacles et les contraintes rencontrés dans la mise en œuvre de l'Agenda 21, le Programme de mise en œuvre ultérieure de l'Agenda 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

À la CDD-15, la priorité continuera à être donnée aux questions suivantes: [énergie pour un développement durable](#), [développement industriel](#), [pollution de l'air/atmosphère](#) et [changement du climat](#).

Module thématique	Questions intersectorielles	Dates repères
Ressources énergétiques aux fins du développement durable Développement industriel Pollution atmosphérique/atmosphère Changements climatiques	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation	Date limite de remise des contributions des groupes principaux aux rapports du SG: 18 août 2006 *** Date limite pour les «Priorités d'action» des groupes principaux: 1^{er} novembre 2006 *** Finalisation des rapports du SG: décembre 2006 *** Réunion préparatoire intergouvernementale de la CDD (26 février - 2 mars 2007, New York) *** Quinzième Session de la CDD (du 30 avril au 11 mai 2007, New York)



Directives relatives à la CDD-15

1.2 Cadre pour l'organisation des travaux

Ces informations seront fournies dès que le Bureau de la CDD-15 aura finalisé ses discussions sur le sujet

1.3 Bureau de la CDD-15

Président	S.E. Abdullah bin Hamad Al-Attiyah (Qatar)
Vice-président	Mlle Frances Lisson (Australie)
Vice-président	M. Alain Edouard Traore (Burkina Faso)
Vice-président	M. Jiří Hlaváček (République tchèque)
Vice-président	M. Luiz Alberto Figueiredo (Brésil)

Pour plus d'informations biographiques sur le Bureau, consultez le site de la CDD à l'adresse:
<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/bureau.htm>

Une liste des États membres de la CDD-15 est reprise à l'*Annexe 2*.

2. PROCÉDURE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET CONTRIBUTIONS APPORTÉES PAR LES GROUPES PRINCIPAUX

La procédure d'établissement des rapports de la CDD-15 met l'accent sur les options politiques et les actions possibles destinées à surmonter les contraintes et les obstacles et à relever les défis identifiés par la CDD-14 concernant le groupe thématique [énergie pour un développement durable; développement industriel; pollution de l'air/ atmosphère; changement du climat](#) dans le cadre de l'Agenda 21, du Programme de mise en œuvre ultérieure de l'Agenda 21, du Plan de Johannesburg de mise en œuvre et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les documents officiels sont publiés dans les six langues. Des dispenses sont requises pour les documents officiels dépassant le nombre limite de mots et ces dispenses ne sont accordées qu'à titre exceptionnel. Les documents de base ne sont publiés qu'en anglais ou dans la langue des documents présentés. Une liste des Rapports et des documents supplémentaires pour la CDD-15 sera envoyée par la poste dès qu'elle sera disponible. Veuillez vous reporter à la page de garde des Principes directeurs de la CDD-15 pour vérifier les mises à jour apportées à la procédure d'établissement des rapports.

2.1 Documents fournis par les groupes principaux

A. Contribution aux rapports officiels du Secrétaire général (date limite: 18 août 2006)

Les groupes principaux peuvent fournir des contributions aux rapports du Secrétaire général (SG) sur les questions reprises dans le groupe thématique de la CDD-15. Ces rapports doivent être finalisés à temps pour la Réunion préparatoire intergouvernementale prévue du 26 février au 2 mars 2007 et seront



Directives relatives à la CDD-15

probablement disponible en **décembre 2006**. La date limite de remise par les groupes principaux dans le monde de leurs contributions aux rapports officiels de la CDD-15 était fixée au **18 août 2006**. Quinze soumissions au total ont été reçues des groupes principaux dans le monde et ont été relayées aux rédacteurs des Rapports du SG aux fins d'analyse et utilisées à titre d'informations complémentaires éventuelles dans les rapports. Chaque domaine thématique est abordé dans les Rapports du SG, chaque contribution étant limitée à 8.500 mots en longueur et rédigées dans les six langues officielles des Nations Unies.

B. priorités d'action des groupes principaux (date limite: 1^{er} novembre 2006)

Comme dans le passé, il y aura un document intitulé « Priorités d'action des groupes principaux », lequel sera établi par les partenaires des groupes principaux ayant organisé la CDD-15 en collaboration avec le réseau mondial des groupes principaux. Le document des groupes principaux est publié non corrigé dans les langues officielles de l'ONU et fait partie intégrante de la documentation officielle.

Les Priorités d'action des groupes principaux s'appuient sur les « Documents de discussion » de la session de révision et comprennent les priorités de chaque secteur en matière d'options politiques et d'actions possibles destinées à surmonter les contraintes et les obstacles et à répondre aux défis identifiés par la CDD-14 dans les domaines thématiques actuels.

Le document Priorités d'action ne se limite pas seulement aux recommandations faites aux Gouvernements, mais peut également inclure des options politiques dans lesquelles les groupes principaux font partie intégrante des solutions.

Les Priorités d'action des groupes principaux fourniront une base pour les arguments politiques des groupes principaux et serviront de point de départ pour leur participation à la Réunion préparatoire intergouvernementale et à la 15^e Session de la CDD et représenteront les diverses opinions politiques de la Commission et les solutions portées à l'attention des décideurs politiques dans leurs délibérations.

Le document Priorités d'action ne doit pas dépasser 1.000 mots par secteur et doit être remis le 1^{er} novembre 2006 au Secrétariat de la CDD. Ci-après un résumé succinct destiné aux rédacteurs:

- ✓ *Défis (extraits du rapport du Président de la CDD-14)*
- ✓ *Stratégies/Programmes*
- ✓ *Juridique/ Réglementaire/Institutionnel*
- ✓ *Finances*
- ✓ *Création de capacités*
- ✓ *Divers, par ex. éducation, technologie*
- ✓ *Actions spécifiques*



Directives relatives à la CDD-15

C. Soumission d'études de cas et contributions à la matrice (pas de date limite)

Toutes les organisations intéressées des groupes principaux peuvent soumettre des études de cas se rapportant au groupe thématique de la CDD en se connectant à la base de données accessible à l'adresse suivante: <http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>

Les organisations des groupes principaux peuvent également soumettre leurs contributions à la Matrice des CDD-14/15 par courriel envoyé à: CSDMatrix@un.org. La Matrice est un outil d'information développé par le Secrétariat. Elle a pour but de fournir des informations à la portée de chaque utilisateur concernant les expériences pratiques obtenues de la mise en oeuvre dans les domaines thématiques que sont l'énergie au service d'un développement durable, le développement industriel, la pollution de l'air/atmosphère et le changement du climat. Elle est basée sur les informations fournies par les Gouvernements, rapports nationaux compris, et par les agences de l'ONU et des groupes principaux. Elle tient compte des rapports du Secrétaire général et des Partenariats pour le développement durable enregistrés auprès du Secrétariat de la CDD, ainsi que des informations remontant des réunions régionales de mise en oeuvre. La Matrice n'est pas un document officiel de la CDD. En tant qu'outil d'information, il s'agit d'un travail sans cesse actualisé. La dernière version reflète les discussions ayant animé la CDD-14. Le Secrétariat continuera à mettre à jour la Matrice dès que d'autres informations sur la mise en oeuvre seront disponibles.

(La Matrice est accessible à l'adresse:

<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd14/documents/matrixCSD14.pdf>)

2.2 Groupes principaux participants aux réunions intersessions

Pour améliorer, consolider et compléter les informations existantes relatives aux thèmes inscrits à l'ordre du jour, une série de conférences importantes, de réunions entre groupes d'experts, d'ateliers et d'autres opportunités de consultation seront organisées pendant toute l'année. Ces manifestations peuvent être patronnées et accueillies par les Gouvernements, les différentes agences de l'ONU, les ONG et les organisations de groupes principaux et inclure souvent des représentants des organisations de groupes principaux.

Pour obtenir un calendrier complet des réunions intersessions, veuillez cliquer [ici](#).

2.3 Résultats prévus

Les résultats de la CDD-15 seront enregistrés et publiés dans le rapport de la CDD-15. Le rapport reprendra:

- Décisions politiques sur les mesures pratiques et les options destinées à accélérer la mise en oeuvre
- Résumé du Débat de haut niveau
- Compte rendu sur les discussions régionales
- Compte rendu sur le dialogue avec les groupes principaux
- Compte rendu sur le Salon du partenariat
- Compte rendu sur le Centre de l'enseignement



Directives relatives à la CDD-15

3. PARTICIPATION DES GROUPES PRINCIPAUX À LA CDD-15

La tradition veut que la CDD soit un forum vivant de la participation non gouvernementale, y compris des organisations représentant l'ensemble des groupes principaux. La participation des groupes importants a insufflé à la CDD des idées et des informations nouvelles, de nouveaux défis et a ainsi enrichi le débat intergouvernemental. Les représentants des groupes principaux participent dans le cadre de la CDD à des dialogues multilatéraux, à des discussions interactives, à des tours de table et à des groupes d'experts. Ils ont mis au point des positions coordonnées, lancé plusieurs partenariats multilatéraux, organisé des douzaines de manifestations parallèles ayant pour but de partager les expériences, fait pression en faveur d'initiatives particulières et ils estiment que la CDD devrait prendre ou soutenir des initiatives de mise en œuvre conjointe ou se mettre d'accord sur de telles initiatives.

Ces dernières années, les groupes principaux ont été de plus en plus acceptés au sein du processus officiel intergouvernemental comme des partenaires respectés et essentiels dans le développement durable, et leur présence est maintenant beaucoup plus intégrée qu'auparavant dans les sessions officielles. Les traditions innovantes et uniques en leur genre de la CDD en matière de participation ont été largement acceptées et sont tout à fait soutenues par la CDD, et le Secrétariat de la CDD continue d'explorer de nouvelles voies permettant d'accroître la participation des groupes principaux au processus inhérent à la CDD.

3.1 Accréditation et inscription préalable

La participation non gouvernementale à la CDD est régie par le règlement de participation du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). Ce règlement exige que les participants non gouvernementaux représentent une ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les organisations de groupes importants possédant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, y compris dans la Liste de la CDD, peuvent envoyer des représentants à la CDD-15. Les organisations de groupes principaux accréditées auprès du SMDD seront appelées à obtenir le statut consultatif auprès de l'ECOSOC pour pouvoir participer aux réunions de la CDD.

Le règlement de l'ECOSOC ne permet pas la participation de représentants d'organisations ne possédant pas le statut consultatif. Si vous avez des doutes quant au statut de votre organisation en matière d'accréditation, vous pouvez consulter les sources suivantes aux fins de vérification:

- [Liste de l'ECOSOC](#): votre organisation est accréditée si elle est reprise dans la base de données.
- [Liste de la CDD](#): votre organisation est accréditée si elle figure dans la liste.

Contactez la division ONG. La division ONG tient à jour les listes des organisations accréditées, y compris celles ayant obtenu récemment le statut consultatif, mais qui ne sont pas encore incluses dans les listes disponibles sur Internet.

Contactez le Programme des groupes principaux au Secrétariat de la CDD (csdmregister@un.org; tél.212- 963 8497 ou 212- 963 4704; Fax 917- 367 2341).



Directives relatives à la CDD-15

Veillez vous assurer que votre organisation possède le statut consultatif nécessaire AVANT d'envoyer des représentants à New York ou de prendre des dispositions pour eux quant à leur voyage.

Inscription préalable

Pour vous inscrire préalablement, nous vous conseillons de suivre les étapes énoncées ci-dessous:

1. Télécopier une lettre à la Division ONG de l'ONU trois semaines au moins avant la réunion et inclure une liste reprenant les noms et numéros de fax des personnes que vous avez désignées comme représentants de votre organisation. Cette lettre sera signée et imprimée sur papier à tête de l'organisation et faxée à:

NGO Section
Division for ECOSOC Support and Coordination
One United Nations Plaza, Room 1480 New York, NY 10017, USA
[E-mail: csdmregister@un.org](mailto:csdmregister@un.org)
Fax: +1 917 367 2341 or 1 212 963 9248 --Tel: +1 212 963 8652

2. Une lettre de confirmation sera envoyée par fax à chaque représentant. Cette lettre accompagnée d'une photo d'identité devra être présentée au bureau d'inscription quand le représentant arrivera au siège de l'ONU pour assister aux réunions de la CDD-15. Des informations détaillées quant à l'emplacement et aux heures d'ouverture du bureau d'inscription seront placées sur notre site Web lorsqu'elles seront disponibles.
3. Au cas où un délai serait nécessaire pour effectuer des formalités spéciales auprès des autorités américaines, nous conseillons aux représentants ayant besoin d'un visa pour entrer aux États-Unis de faire leur demande aussi vite que possible afin d'être sûr de recevoir le visa à temps pour le voyage.
4. L'expérience du passé montre que pour obtenir un visa américain, il est recommandé que le représentant ait sur lui des copies de la lettre de confirmation de l'ONU et une lettre rédigée par sa propre ONG au moment de son passage au consulat américain ou à l'ambassade des États-Unis. La lettre de l'ONG doit comprendre des informations détaillées sur le demandeur de visa: par exemple fonction occupée, nombre d'années de travail pour l'ONG et le cas échéant, le nombre de demandeurs que l'ONG envoie à la CDD.
5. Les représentants de l'ONG ayant des relations de travail existantes avec la Mission américaine dans leur pays respectif peuvent essayer de contacter leur(s) homologue(s) et obtenir une demande de consultation à présenter au moment de leur entretien avec la Section consulaire (à noter que l'agent de liaison ne joue aucun rôle dans la procédure de décision en matière de visa).

Inscription à la CDD

Cette lettre accompagnée d'une photo d'identité doit être présentée au comptoir d'enregistrement quand le représentant arrivera au siège de l'ONU pour assister aux réunions de la CDD-15. Des informations détaillées quant à l'emplacement et aux heures d'ouverture du bureau d'inscription seront placées sur le [Web](#) lorsqu'elles seront disponibles.

3.2 Implication des groupes principaux dans les sessions officielles

Les « points d'entrée » suivants pour les groupes principaux sont en train d'être discutés par le Bureau:



Directives relatives à la CDD-15

Réunion préparatoire intergouvernementale (26 février – 2 mars 2007)

Structure et modalités de participation

Le Bureau de la CDD examine actuellement les différentes options en se basant sur les pratiques du passé. Des détails complémentaires seront communiqués dès qu'une décision aura été prise.

CDD-15 (30 avril - 11 mai 2007)

Structure et modalités de participation

Le Bureau de la CDD examine actuellement les différentes options en se basant sur les pratiques du passé. Des détails complémentaires seront communiqués dès qu'une décision aura été prise.

Résultats

Les contributions apportées par les groupes principaux durant la CDD-15 sont censées informer la CDD et influencer éventuellement les résultats de la session, y compris le texte final.

3.3 Réunion entre le Bureau de la CDD-15 et les groupes principaux

Il est de coutume que le Président de la CDD et les autres membres du Bureau rencontrent les représentants des groupes principaux. La première rencontre de ce genre sera organisée conjointement avec la prochaine réunion du Bureau de la CDD-15 prévue à New York. Les représentants des groupes principaux présents à New York à cette époque seront invités à y participer. Des précisions concernant la date, l'heure et l'endroit exacts seront communiquées par notre serveur de liste et placées sur notre site Web. Au moins une réunion supplémentaire sera prévue juste avant la CDD-15, et comme par le passé, un Coprésident servant de personne de contact pour les groupes principaux sera désigné.

3.4 Partenaires organisateurs des groupes principaux pour la CDD-15

La préparation de la participation multilatérale au sein de la CDD est elle-même une procédure multilatérale. Pour toutes les sessions participatives, les réseaux clés des groupes principaux sont invités à constituer un groupe directeur chargé de coordonner les préparatifs et de faciliter l'engagement de parties intéressées pour chaque groupe principal placées sous la direction des partenaires organisateurs. La Division du développement durable préside le groupe directeur et facilite son travail pendant la période préparatoire.

Les partenaires organisateurs des groupes principaux assument les responsabilités suivantes:

1. Consultation avec les réseaux pour préparer les contributions écrites sous forme de priorités d'action, à savoir Énergie pour un développement durable, Développement industriel, Pollution de l'air/atmosphère et Changement du climat — y compris des sujets intersectoriels —, qui reflètent les points de vues de leurs groupes au sujet de ce qui est fourni et au sujet de la mobilisation d'actions concrètes et tangibles pour faire avancer la mise en oeuvre (cf. chapitre 2.1 B).



Directives relatives à la CDD-15

2. Consultation avec les réseaux pour identifier les participants membres de leur délégation.
3. Coordination et facilitation de la participation de leur délégation pendant la CDD-15, travail en collaboration avec les représentants sectoriels des autres groupes importants présents à la CDD-15.

Partenaires organisateurs des grands groupes pour le cycle d'application 2006-2007 de la Commission:

Femmes: Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO); ENERGIA (Réseau international sur les sexospécificités et l'énergie durable); **Jeunes et enfants:** Forum de la Commission sur les jeunes; **Peuples autochtones:** Forum de la Commission sur les peuples autochtones, Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques — Fondation Tebtebba et Réseau pour la défense de l'environnement; **ONG:** Sustainable Development Issues Network [(par le biais de la Northern Alliance for Sustainable Development (ANPED), du Third World Network (TWN) et du Environment Liaison Centre International (ELCI)]; **Autorités locales:** Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI); **Syndicats:** Confédération internationale des syndicats libres (CISL); **Milieux d'affaires:** Chambre de commerce internationale (CCI) et World Business Council for Sustainable Development (WBCSD); **Communautés scientifiques et technologiques:** Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI); **Fermiers:** Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA).

Pour visualiser la liste des Partenaires organisateurs de la CDD, veuillez cliquer [ici](#).

3.5 Activités dans le cadre du Salon du partenariat

Le Salon du partenariat aux sessions de la CDD est un lieu où les partenariats inscrits à la CDD peuvent établir un réseau de relations, identifier les nouveaux partenaires, créer des synergies entre les partenariats, prendre connaissance des expériences faites par d'autres et explorer les possibilités de reproduction et d'évolution. Le Salon du partenariat fait partie du programme officiel de la CDD et vise à faciliter la prise en considération de partenariats par les participants à la CDD et à enrichir le débat sur les outils pratiques de réalisation des engagements pris en matière de développement durable. Les Partenariats inscrits à la CDD auront aussi la possibilité de tenir les participants à la CDD au courant des progrès effectués et d'engager un dialogue ouvert sur les questions présentant un intérêt commun pour les partenariats.

Le Salon du partenariat à la CDD-15 se concentrera sur le travail des partenariats dans les domaines thématiques que sont l'Énergie pour un développement durable, le Développement industriel, la Pollution de l'air/atmosphère et le Changement du climat.

En accord avec la priorité de l'année politique donnée aux « mesures pratiques et aux options pour accélérer la réalisation des engagements », le Salon du partenariat à la CDD-15 mettra en lumière les leçons apprises des Partenariats pour le développement durable.

Structure générale du Salon du partenariat à la CDD-15

- Discussions interactives « Partenariats en pratique »: ces sessions sont organisées par l'Équipe du partenariat de la CDD pour générer un dialogue ouvert sur les questions pratiques en matière de



Directives relatives à la CDD-15

partenariat. Ces sessions se concentreront sur les leçons apprises basées sur ces expériences concrètes vécues par les partenariats inscrits à la CDD travaillant dans les domaines thématiques que sont l'Énergie pour un développement durable, le Développement industriel, la Pollution de l'air/atmosphère et le Changement du climat.

- Bureaux d'information du partenariat: les représentants des partenariats inscrits à la CDD auront également la possibilité de montrer ce qu'ils font, d'afficher et de distribuer des informations concernant leur partenariat et de dialoguer directement avec les participants à la CDD.

Qui peut participer au Salon du partenariat?

Les partenaires impliqués dans un Partenariat inscrit à la CDD auront la possibilité de demander un créneau horaire et un emplacement dans l'enceinte réservée aux Bureaux d'information du partenariat. Les partenariats ayant trait aux domaines thématiques que sont l'Énergie pour un développement durable, le Développement industriel, la Pollution de l'air/atmosphère et le Changement du climat sont chaudement invités à participer.

Les représentants des Partenariats inscrits à la CDD doivent s'assurer qu'ils sont accrédités auprès de la Commission du développement durable (par le biais d'un groupe principal, d'un Gouvernement ou d'une organisation intergouvernementale) pour pouvoir participer au Salon du partenariat.

Tous les participants à la CDD, en ce compris les représentants des Gouvernements, des organisations du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des groupes principaux accrédités sont les bienvenus au Salon du partenariat.

Réunion préparatoire intergouvernementale

Les activités liées au Salon du partenariat seront également organisées par l'Équipe du partenariat de la CDD pendant la Réunion préparatoire intergouvernementale qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York du 26 février au 2 mars 2007. Elles comprendront des discussions interactives ayant pour thème « Le partenariat en pratique » et la possibilité sera également offerte d'obtenir des bureaux d'information.

Nous sommes sur le point de finaliser le planning du Salon du partenariat à la CDD ainsi que les formulaires de demande de participation à la Réunion préparatoire intergouvernementale et à la quinzième session de la CDD. Pour de plus amples informations concernant les activités de partenariat à la CDD-15, veuillez [cliquer ici](#) ou nous envoyer un [e-mail](#).

Base de données des partenariats à la CDD

En février 2004, le Secrétariat de la CDD lançait une nouvelle base de données en ligne des partenariats pour un développement durable en réponse à une demande de la Commission du développement durable (CDD) formulée à sa 11^e session. Cette ressource en ligne a été aménagée en mai 2006 pour augmenter la convivialité, améliorer la navigation sur le site et permettre un accès plus aisé aux informations relatives aux partenariats. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées et comprennent maintenant un calendrier des manifestations liées au partenariat, un Forum électronique du partenariat et des listes de liens avec des sites Internet ayant pour thème le partenariat, de même que des publications et des articles.



Directives relatives à la CDD-15

Cette base de donnée interactive contient des informations basées sur des rapports volontaires provenant de 300 partenariats inscrits auprès de la Commission du développement durable. La base de données est accessible en cliquant [ici](#).

Intéressé par une inscription de votre partenariat?

Pour toute information concernant les partenariats pour le développement durable inscrits auprès du Secrétariat de la CDD, veuillez [cliquer ici](#)

3.6 Le Centre d'enseignement

Des informations seront fournies en temps utile.

3.7 Manifestations parallèles

Des manifestations parallèles parrainées par les groupes principaux, les gouvernements et les agences de l'ONU, seront organisées en complément du programme de la CDD-15 et de la Réunion préparatoire intergouvernementale afin de générer des opportunités informelles d'échange d'informations, d'expériences et d'opinions sortant des sentiers battus. Si vous souhaitez organiser une manifestation parallèle, veuillez suivre les directives destinées aux organisateurs de manifestations parallèles à la CDD-15 qui seront prochainement disponibles sur la [page principale du site de la CDD-15](#).